REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260305-DELIB20260303-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2026

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 10
présents : 07
votants : 07

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE LOSTEC Rolland, Maire.

Présents : Mr LE LOSTEC Rolland. Mme LE BIHAN Christine. Mr CABON Gilbert. Mme LE METAYER Nadine. Mme HAYES Sylvie. Mme LE JEUNE Christine. Mr AUREGAN Pascal.

Absents : Mr SALMON Renzo. Mr RESCOURIO Charles. Mr GILABERT Daniel.

Mr CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2026 / 03 / 03
Objet : Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Département des Côtes d'Armor dans lequel il sollicite la Commune pour une contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), ce fonds étant de plus en plus nécessaire pour accompagner les ménages défavorisés. Une contribution pour la Commune de Saint-Connec pour l'année 2026 est sollicitée sur la base de 0,50 euros par habitant, soit pour un montant de 146,00 € (pour 292 habitants - Population DGF 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter sa contribution au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2026, à hauteur de 0,50 € par habitant, soit pour un montant de 146,00 € (pour un nombre d'habitants de 292 (DGF 2025).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Rolland LE LOSTEC.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert CABON.